

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014

Nombre de membres présents : 13

Absent excusé : Patrick Hervé (pouvoir à P. Gilouin)

Absents : Benoit de Valence, Pascal Dejoux

Secrétaire : Pierre Gilouin

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2014.

Le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour en rajoutant une délibération :

- **Suppression d'un poste d'adjoint.**

-

Ouverture de la séance : 20h33.

Suppression d'un poste d'adjoint au maire.

Le sujet a été évoqué lors de la réunion du CM du mois d'octobre, mais non débattu.

Le Conseil Municipal élu en mars 2014 avait décidé le maintien du nombre d'adjoints en exercice lors du précédent mandat, à savoir 4.

A la suite de la démission de Monsieur Gilouin, en juin dernier, il a été décidé de ramener le nombre d'adjoints à 3, aucune incidence n'ayant été relevée sur le bon fonctionnement du service.

Monsieur Ludwig Blanc, absent lors du vote de cette première délibération, n'a pas pris part à ce vote.

SIGMA – Adhésion Communauté de Communes de la Raye.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIGMA annonçant l'adhésion de la CCR.

La Commune de Chabrillan donne un avis favorable à cette adhésion.

SIGMA – Adhésion de la Commune de Mornans.

Le SIGMA annonce également l'adhésion de la Commune de Mornans. Un avis favorable est également donné.

SIGMA – Représentativité des délégués.

A la suite de l'intégration de la Communauté de Communes de la Raye au SIGMA, ce dernier apporte des précisions quant à la représentativité des EPCI, en précisant qu'ils seront représentés par un délégué titulaire par commune membre de l'EPCI au titre de la représentation de chaque commune + un délégué titulaire au titre de représentation de l'EPCI + un délégué suppléant. Ces délégués devront être désignés par le Conseil de l'EPCI.

Le mode de représentation des Communes adhérant individuellement reste inchangé.

Syndicat d'Irrigation Drômois.

Le SID demande aux communes qui le composent d'approuver ses nouveaux statuts entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Eglise Saint Julien – Travaux rénovation : approbation avenants.

Des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires : fourniture et installation d'une alarme par l'Entreprise Vignal, et fabrication et pose d'une porte d'entrée, côté château, par l'entreprise Reynier.

Taxe d'aménagement – Fixation du taux.

La taxe d'aménagement a été créée en 2010, pour remplacer la taxe locale d'équipement (TLE), la participation pour aménagement d'ensemble (PAE), et la participation pour voirie et réseaux (PVR) à compter du 1^{er} janvier 2015. En 2011, le taux avait été fixé à 3% ; le taux pouvant varier entre 1 et 5 %, à partir du 1^{er} janvier 2015, le Conseil Municipal fixe le taux à 3.5 % pour la TA sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Cafébibliothèque – Tarifs des consommations.

Les tarifs des consommations ont été revus, et quelques modifications ont été apportées.

Cafébibliothèque – Vente d'enveloppes pré-affranchies.

L'établissement se voit confier la vente d'enveloppes pré-affranchies sur lesquelles figure une photo du village de Chabrillan. Le tarif est fixé à 1€ l'unité, 9€ pour la dizaine et 80 € la centaine.

Les hébergeurs pourront également avoir à la vente ces enveloppes pré-affranchies. La Mairie les leur met à disposition selon le tarif à prix coûtant, à savoir 72 € la centaine.

Voirie – Travaux complémentaires.

Allée des Charmes – Quartier Le Verger.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, et ont fourni des devis.

L'entreprise COLAS, retenue, pour des travaux d'un montant de :

- Allée des Charmes : 2050 €
- Descente du Verger : 950 €
- Chemin Ph. André : 1250 €

L'entreprise GTS, retenue, pour des travaux d'un montant de :

- Barrière Pont Saint Laurent : 3959 €

Urbanisme.

Annonce de deux DP : création d'ouvertures sur façades d'habitation, et division parcellaire d'une propriété

Eglise Saint Julien : travaux à finaliser – Contrôle initial de l'installation électrique par l'organisme APAVE.

Une visite de l'église est programmée le samedi 6 décembre prochain à 10 h.

Chapelle Saint Pierre : vérification des témoins mis en place pour suivre les éventuels « mouvements » du bâtiment.

Cimetière : vu proposition de Géosign-Elabor pour le colombarium.

Lecture du courrier de Mr Frémond, demeurant Quartier Les Pignes, dénonçant les coulées de boue rendant le chemin d'accès à son habitation impraticable. Une visite de la Commission Voirie est programmée.

- Réflexion sur l'emplacement du bassin d'orage.
- Intervention d'un géologue agréé par l'ARS.

Numérisation de la voirie : création d'un groupe de travail composé de la Commission Voirie à laquelle se joignent Mmes F. Gorce et D. Bouchet.

Création d'une Commission « accessibilité » : C. Vallon, J. C. Barret, Ph. André, et P. Gilouin seront membres de cette commission.

Groupe « festivités » composé de P. Gilouin, A. Charrier, F. Gorce.

Annonce de la date de l'Assemblée Générale de l'association « Senteurs et Pivoines » : le 11/12/2014.

A propos de la décharge de German.

Date de la présentation des vœux du maire fixée au 16 janvier 2015, à 18h30.

Informations diverses :

- Réunion à la CCVD : « Enfants, Jeunesse » - 28/11 à 17h.
- Relance du projet photovoltaïque au Quartier Les Gilles.
- 5^{ème} Rallye du Dauphiné le dimanche 3 mai 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0h25.